

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 18 juillet 2008  
(convocation du 7 juillet 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15  
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel  
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique  
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15  
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure  
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel  
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00  
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00  
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15  
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Dispositif de sensibilisation à l'écocitoyenneté - Convention tripartite - Décision  
- Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Introduction : rappel du contexte et objectifs à atteindre**

La Cub développe depuis 2001, des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté et à l'environnement pour un développement durable. Cette année, 7 000 enfants d'écoles primaires publiques et privées des 27 communes de la Cub et d'établissements spécialisés (enfants souffrant de handicaps) ont bénéficié du dispositif communautaire « pédagogie et développement durable ».

- 2 500 enfants ont bénéficié d'actions de sensibilisation (1/2 journée) conduites par les représentants de directions opérationnelles de la Cub (agents TRIVAC, de la DOVCP – Voirie -, agents de la Mission tramway...), par des enseignants du Centre des Classes Citadines et par des représentants d'entreprises délégataires de service public (comme la Maison de l'Eau), à qui nous fournissons chaque année des tickartes et des prestations techniques (photocopies de livrets pédagogiques).
- 2 500 enfants ont bénéficié d'actions de projet (une dizaine de ½ journées par an) conduites par des représentants d'associations (ECCLORE, ARPAL, OCEAN, CREAQ, édition PAPOTE, APDA, REESOM, CISTUDE) grâce à l'allocation de subventions communautaires. Ces enfants ont été accueillis sur l'écosite du Bourgailh à Pessac les 2, 3, 5 et 6 juin derniers dans le cadre des « journées de valorisation » pendant lesquelles ils ont présenté leurs réalisations et découvert celles des autres.
- 2 000 enfants ont bénéficié d'actions pérennes. Il s'agit des écoliers des dix établissements scolaires suivants : Rosa Bonheur à Bassens, Jean Jaurès I à Mérignac, Montgolfier à Bordeaux, Sainte Anne au Bouscat, Joliot Curie à Bègles, Raymond Claverie à Eysines, Louis pasteur à Floirac, Georges Leygues à Pessac, Les bords de Garonne à St Louis de Montferrand et Jean Moulin à Villenave d'Ornon.

Ces écoles ont accepté de rentrer dans un processus d'agenda 21 scolaire (étape 1 : mise en place d'un comité de pilotage – étape 2 : réalisation par les enfants d'un état diagnostic des lieux – étape 3 : mise en œuvre d'actions écocitoyennes et définitives).

Les enseignants référents des comités de pilotage de ces 10 établissements ont été reçus le 28 mai 2008 au sein de la Cub pour travailler ensemble à une première évaluation de leurs travaux.

Les comités de pilotage au sens large (enfants, enseignants, personnels ATSEM) ont également été présents ce 4 juin sur l'écosite du Bourgaillh pour se rencontrer et échanger sur leurs pratiques.

Le dispositif « pédagogie et développement durable » a été amendé chaque année depuis sa création pour :

- Mieux répondre aux attentes des enseignants.

Deux circulaires évoquent clairement le principe de l'éducation au développement durable que doivent adopter les enseignants dans les écoles : la circulaire n°2004-110 du 08 juillet 2004 : généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et la circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007 : seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD).

- Favoriser l'échange et le débat entre la communauté éducative, le milieu associatif et les collectivités autour des enjeux du développement durable.

Pour l'année scolaire 2008-2009 nous nous sommes fixé les objectifs suivants :

- Sensibiliser un nombre d'élèves plus important. En 2007-2008, plus d'une école sur quatre a été bénéficiaire d'une des actions développées dans notre dispositif. Nous souhaitons qu'un établissement sur trois puisse être concerné l'an prochain.
- Susciter une autonomie plus grande de l'enseignant dans la recherche d'informations, la conduite de projets, et sa valorisation. La Cub ne financera exclusivement que les actions intégrées à un projet pédagogique.
- Fédérer des partenaires institutionnels et environnementaux dans la mise en œuvre technique et financière de ce dispositif. C'est le principal objet de la convention jointe à cette délibération.
- Encourager des actions pérennes, multi thématiques et évaluées.

## **I/ ORGANISATION DU DISPOSITIF**

L'organisation du dispositif se présenterait comme telle:

### *1- Des actions de sensibilisation plus faciles à mettre en œuvre*

La Cub pourrait développer une partie de son site internet dédié au dispositif « Pédagogie et Développement durable » sur lequel les enseignants mais aussi le grand public pourraient retrouver le détail des actions conduites actualisées dans l'année.

La Cub va, grâce à un avenant passé avec les éditions Play Bac, réimprimer 3 000 exemplaires des 7 premiers dossiers pédagogiques distribués mensuellement cette année et consacrés aux thématiques suivantes: la planète en danger – préserver l'eau – consommer autrement – se nourrir, un enjeu planétaire – économiser l'énergie dans les bâtiments – se déplacer autrement – protéger la biodiversité.

Il est prévu dans un second temps, de relancer un nouveau marché qui concernerait l'actualisation de ces sept livrets pédagogiques, l'édition de trois nouveaux livrets consacrés aux énergies renouvelables, à la solidarité et à la consommation dans l'école. Et enfin, la dématérialisation de ces 10 livrets. Ceux-ci deviendraient ainsi un outil pédagogique interactif à la disposition des enseignants sur le Web.

En outre, la Cub continuera d'apporter un soutien technique au Centre des Classes Citadines pour l'accueil des classes.

La direction de la Communication souhaite pouvoir s'appuyer à l'instar des années précédentes sur les interventions des agents des directions opérationnelles de la Cub (visites du bus du tri, visites des chantiers, visites des garages et ateliers...) et sur les animations de la maison de l'eau.

Enfin, la Cub souhaite financer des actions de sensibilisation mises en œuvre par des associations. (cf convention jointe en annexe 1).

### *2- Des actions de projets dont l'enseignant aura l'initiative et la maîtrise sur la base d'un cahier des charges prédéfini*

La Cub envisage d'allouer une subvention de 1 300 à 1 600 euros HT pour financer l'intervention (une dizaine de ½ journées) d'associations spécialisées dans l'éducation au développement durable. Ce financement ne sera obtenu que si les conditions suivantes sont respectées :

- L'enseignant devra trouver un financement autre (mairies, ADEME...) pour les demi journées de sensibilisation générale.
- L'enseignant devra utiliser ce budget auprès d'un ou de trois intervenants maximum pour faire bénéficier à ses élèves d'actions théoriques et pratiques toutes présentes sur le portail ou bénéficiant de l'agrément ADEME/DIREN /IA.
- L'enseignant devra présenter son projet (contenu, descriptif, objectifs) sur une feuille simple à une commission réunissant des membres de l'ADEME, de la Cub, de

l'Inspection Académique pour accord et participer éventuellement à une journée d'échanges, en cas d'accord positif.

- L'enseignant ne pourra pas, deux années consécutives, faire intervenir la même association pour un même projet dans sa classe.

La Cub envisage de déléguer la gestion de ces subventions (information des enseignants, accompagnement...) à une structure dépendant de l'Inspection Académique en application d'une convention jointe en annexe.

La Cub pourrait organiser une ou des journées en mai / juin 2009 d'échanges pour accueillir les enfants dont les projets seraient issus de ces subventions.

### *3- Des actions pérennes*

La Cub a lancé un marché en procédure adaptée dont l'objet est la mise en œuvre d'un agenda 21 scolaire dans 5 nouveaux établissements scolaires d'une part et la réalisation d'une étude sur la généralisation au plus grand nombre de l'expérimentation de l'Agenda 21 scolaire (conduite dans 10 établissements à ce jour et bientôt à 15) d'autre part.

Les retours d'expériences des premiers agendas ont été consignés dans un document/guide qui nous permettra d'envisager la généralisation de ce programme au plus grand nombre.

L'ensemble de ce dispositif pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès des organisations européennes. Toutes les actions relatives au tri bénéficieront d'un appui d'Eco Emballage (à raison de 50% du montant de la dépense).

L'ensemble de ce dispositif est décrit dans le guide « Agir pour le développement durable » actualisé, distribué à l'occasion de la pré-rentrée scolaire (3<sup>ème</sup> semaine d'août).

## **II/ MODALITES DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF**

Afin de développer et d'harmoniser les relations entre l'Inspection Académique et la Cub et dans l'intérêt des élèves des écoles primaires publiques et privées sous contrat et des établissements spécialisés situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux autour de ce dispositif, la Cub projette de signer à nouveau une convention avec l'Inspection Académique et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde (ADPEP 33).

Cette convention fixe notamment les modalités de financement d'une grande partie de ce dispositif, ainsi que les missions dévolues à chacun des partenaires.

La Cub propose de verser à l'ADPEP33, une somme globale de 109 000 euros nets (non soumis à TVA) pour l'ensemble de ce dispositif, pour l'année scolaire 2008-2009.

Les dépenses afférentes seront prélevées sur le budget principal développement durable, sur la ligne d'imputation suivante :

Chapitre 65 – Article 6574 – fonction 8330 – CRB P100

Ainsi, nous vous proposons, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider d'attribuer une subvention d'un montant de 109 000 euros nets (non soumis à TVA) à l'ADPEP 33 dans les conditions stipulées dans la convention jointe.
- autoriser le président à signer la convention tripartite avec l'Inspection Académique et l'ADPEP 33 jointe, selon les modalités qui y sont précisées, pour un montant global de 109 000 euros nets en faveur de l'ADPEP 33.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,